

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2025_18

TVX2025-02 CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DES ALVÉOLES 17B3 ET 17B4 DE L'ISDND DE MONFLANQUIN – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n° DL2023_10/13 du 31 octobre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence ;

Vu le marché PI2024-02 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction et la réhabilitation des alvéoles 17b3 et 17b4 du casier n°17b de l'ISDND de Monflanquin, signé auprès du bureau d'études EODD INGENIEURS CONSEIL, en date du 06/05/2024 ;

Vu la consultation TVX2025-02 relative à la construction et réhabilitation des alvéoles 17B3 et 17B4 de l'ISDND de Monflanquin, composée de trois lots, publiée sur le profil acheteur du syndicat ValOrizon et sur le site BOAMP le 19/05/2025, avec un délai limite de remise des offres fixé au 25/06/2025 à 14h00 ;

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres susvisé, le résultat des dépôts des plis est le suivant :

- 3 plis pour le Lot 1 ;
- 5 plis pour le Lot 2 ;
- 3 plis pour le Lot 3.

Considérant l'agrément pour les candidatures présentées, pour l'ensemble des lots,

Considérant les critères d'attribution des offres suivants :

- Valeur technique 60%
- Prix 40%

Considérant le rapport d'analyse des offres, réalisé au regard des critères susvisés :

Lot 1 - Travaux de terrassement, de gestion des lixiviats et de VRD :

Le maître d'œuvre propose au Pouvoir Adjudicateur de retenir l'offre du groupement d'entreprises **BUESA TP (mandataire) et LYONNAISE D'ENVIRONNEMENT ET DE SERVICES (cotraitant)**, d'un montant estimatif de 1 418 329,75 € HT sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

Lot 2 - Travaux d'étanchéité :

Le maître d'œuvre propose au Pouvoir Adjudicateur de retenir l'offre du groupement d'entreprises **BUESA TP (mandataire) et H2O ENVIRONNEMENT (cotraitant)**, d'un montant estimatif de 484

093,40 € HT sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

Lot 3 - Travaux de gestion du biogaz et de réinjection des lixiviats :

Le maître d'œuvre propose au Pouvoir Adjudicateur de retenir l'offre du candidat **GETECH**, d'un montant estimatif de 275 178,50 € HT sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'attribuer le marché susvisé aux sociétés suivantes :
 - LOT 1** - Travaux de terrassement, de gestion des lixiviats et de VRD au groupement d'entreprises BUESA TP (mandataire), sis 6, rue René Gomez 34535 BEZIERS Cedex et LYONNAISE D'ENVIRONNEMENT ET DE SERVICES (cotraitant), sis 1285, route de Lyon – Le Grand Laval 69210 BULLY, d'un montant estimatif de 1 418 329,75€ HT ;
 - LOT 2** - Travaux d'étanchéité au groupement d'entreprises BUESA TP (mandataire), sise 6 rue René Gomez 34535 BEZIERS Cedex, et H2O ENVIRONNEMENT (cotraitant) sise 21, Route de la Dombes 01800 SAINT-ELOI, d'un montant estimatif de 484 093,40 € HT ;
 - LOT 3** - Travaux de gestion du biogaz et de réinjection des lixiviats à la société GETECH, sise 4, avenue de la Mouyssaguese 31280 DREMIL-LAFAGE, d'un montant estimatif de 275 178,50 € HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché est passé pour une durée courant de la date de la notification du marché jusqu'à la date de fin de la garantie de parfait achèvement des travaux ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2025 et suivants.

Fait à Damazan, le 25/07/2025

Le Président,

Ludovic BIASOTTO

P/O le 1^{er} vice-président
Alain LORENZELLI

